

#### PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

### **RECUEIL**

### **DES**

# **ACTES ADMINISTRATIFS**

### RECUEIL SPECIAL BIS

Du 9 mai 2017



#### PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

### **RECUEIL**

### **DES**

# **ACTES ADMINISTRATIFS**

### RECUEIL SPECIAL BIS

Du 9 mai 2017

#### PREFET DU VAL-DE-MARNE

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### **RECUEIL SPECIAL BIS du 9 mai 2017**

### **SOMMAIRE**

### SERVICE DE LA PREFECTURE

#### DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2017/1824	09/05/2017	Portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir d'adjudicateur préalables à la signature d'un marché et en matière d'ordonnancement secondaire tenant à la fonction d'acheteur	4



#### PREFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

#### ARRETE n° 2017/1824

Portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir d'adjudicateur préalables à la signature d'un marché et en matière d'ordonnancement secondaire tenant à la fonction d'acheteur.

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques :

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Mme Gisèle BLANC, administratrice générale des finances publiques, adjointe auprès du directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Christian BRUNET, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration;

Vu le décret du 24 février 2017 nommant M. Laurent PREVOST, préfet du Val-de-Marne;

Vu l'arrêté n° 2017/811 du 13 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Gisèle BLANC, administratrice générale des finances publiques, adjointe auprès du directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne,

### ARRÊTE:

**Article 1**°r: Délégation est donnée à M. Christian BRUNET, directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012

**Article 2**: Délégation est donnée à Mme Gisèle BLANC, adjointe au directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire relevant du pouvoir adjudicateur.

**Article 3**: Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne et l'adjointe au directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 9 mai 2017

Le Préfet du Val-de-Marne

Signé

**Laurent PREVOST** 

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

\*\*\*\*\*

### POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A:

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Christian ROCK Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

Impression : service reprographie de la Préfecture Publication Bi-Mensuelle

Numéro commission paritaire 1192 AD